LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT
des HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU 18 MAI 1999
(Convocation du 12 mai 1999)

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

PREFECTURE des HAUTS de SEINE
21 MAI 1999
DIRECTION des RELATIONS avec les COLLECTIVITES TERRITORIALES

Récepissé de dépôt préfectoral -

Etaient présents :

M. CATOIRE, Maire, Président ;
M. AUFFRET, Mme ALFARROBA, M. LIMOUSIN, Mme GITTON (à partir de 21 heures), M. VIE, Mme COADIC, M. RAYNAUD, Mme DUMAS, M.GLADIN, Adjoints au Maire ;
MM. SCHMAUS, MARCHANDAN, Mme DUBUFFET, M. AMARA, Mme STEPHANOU (à partir de 19 heures 50), MM. DAIN, SETTERAHMANE, LOISELAY (à partir de 19 heures 40), LANG, BOSC, MORAIS (jusqu'à 21 heures 50), BECHARD, Mme TUCOULET-YORMAZ, MM. MUZEAU (jusqu'à 22 heures 20), HEBERT (jusqu'à 22 heures 20), Mme REA (à partir de 19 heures 50 et jusqu'à 22 heures 10), M. GAHNASSIA (jusqu'à 22 heures 20), CONOIR, Mme TOUSSAINT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

Mme GITTON par M. SETTERAHMANE (jusqu'à 21h)
M. CAPDET par M. VIE
M. GUERIN par M. SCHMAUS
M. PUTEGNAT par M. LANG
M. GILOT par M. BOSC
M. EMSCHWILLER par Mme TOUSSAINT
Mme STEPHANOU par M. BECHARD (jusqu'à 19h50)
M. LOISELAY par M. GLADIN (jusqu'à 19h40)
M. RABINEAU par Mme COADIC
Mme PARIS par M. LIMOUSIN
M. MORAIS par M. STERRAHMANE (à partir de 21h50)
M. DESMAIZIERES par M. HEBERT (jusqu'à 22h20)
M. BOISTEL par M. MUZEAU (jusqu'à 22h20)
M. GAGLIARDI par M. GAHNASSIA (jusqu'à 22h20)
M. ATHOR par Mme DUBUFFET

Pour extrait conforme :
CLICHY, le 19 mai 1999

Le Maire,
Conseiller général,

Gilles CATOIRE.

Etaient absents :

MM. DESMAIZIERES, MUZEAU, HEBERT (à partir de 22h20)
Mme REA (jusqu'à 19h50 et à partir de 22h10)
M. GAHNASSIA (à partir de 22h20)
M. CUZOL
M. BOISTEL (à partir de 22h20)
Mme VIALA
M. GAGLIARDI (à partir de 22h20)
M. GALLAIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CONOIR

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE
LE 26 MAI 1999

DELIBERATION N° 10.2

OBJET : CHAUFFAGE URBAIN - AVENANT N° 7 AU CAHIER DES CHARGES

Le Conseil,

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations, en date du 18 novembre 1963 et 11 février 1964, décidant la création d'un service public de chauffage urbain et acceptant la convention et le cahier des charges relatif à la réalisation et à l'exploitation des installations par la Société de distribution de chaleur de Clichy (S.D.C.C.) ;

Vu les avenants n° 1 à 5 modificatifs acceptés par délibération en date des 27 novembre 1974, 20 décembre 1976, 25 janvier 1988, et 10 décembre 1991 ;

Vu l'avenant n° 6 accepté par délibération du 10 décembre 1991, prolongeant la durée de concession jusqu'en 2015 ;

Attendu qu'il est nécessaire de modifier la tarification générale de la chaleur, compte tenu de l'extension du réseau et du nombre d'immeubles raccordés ;

Vu le projet d'avenant n° 7 modifiant la tarification générale de la chaleur ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Le rapporteur entendu,

DELIBERE

Article 1 - L'avenant n° 7 susvisé, est accepté.

Article 2 - Monsieur le Maire est autorisé à signer.

=-=-=-=-=-=-=-